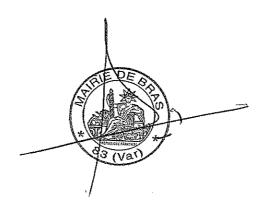
D.D.E. du Var Service d'Aménagement des Collectivités Locales

## BRAS

# Plan d'Occupation des Sols REVISION

### Annexes Sanitaires

Approuvée par D.C.M du 2 Septembre 1997



4B

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE BRAS

#### RESEAU D'EAU POTABLE

#### 1) RESEAU EXISTANT

Le réseau d'eau potable de la commune de BRAS est alimenté par un pompage au lieu-dit "SAINTE-ACQUILE", situé à l'ouest du village.

L'aménagement d'un deuxième forage a été réalisé à proximité du premier, sans nuire aux débits disponibles.

La protection de ce captage est assurée par un secteur dans lequel les dépôts d'engrais, de pesticides, d'hydrocarbures et de tout autre polluant dangereux sont interdits. Dans ce secteur, les constructions seront raccordées à l'égoût.

Le réseau a été confié en affermage à la V.A.G. (Varoise d'Aménagement et de Gestion).

L'eau est stockée par refoulement dans un réservoir d'une capacité de 180 m3 située dans le quartier de "Bastianne".

#### 2) DISTRIBUTION

La desserte de la commune de BRAS est réalisée par refoulement du maillage à partir du réservoir. Un surpresseur a été placé à "Beauregard" ainsi que dans le secteur lieu-dit "Les Bas Rails". Le réseau dessert le vieux Village et les quartiers très proches, au nord le réseau s'interrompt au lieu-dit "le Grand Jas" et "Les Hauts Devensons" et CARTERADE où ont été réalisées des extensions récentes. Au sud le réseau descend jusqu'à "La Brasque" et à l'est jusqu'aux "Bas Rails", à l'ouest le réseau ne dépasse pas "Saint-Acquilé".

Le maillage est exécuté en canalisations Ø 40,50,100 et 150.



#### 3) RESEAU INCENDIE

Dans la zone agglomérée de la commune de BRAS sont disposés une quinzaine de poteaux conformes aux normes.

En périphérie proche, on trouve à l'est du village, trois poteaux d'incendie répartis entre l'Hôtel des Allées et le forage de St Acquilé, et à l'ouest du village un poteau incendie à la jonction de la RD 34 et du ruisseau de la Fontenette.

#### 4) DISPOSITIONS A ENVISAGER

Prolongement des réseaux dans les zones urbaines inscrites au Plan d'Occupation des Sols. Le réseau principal actuel permet ces prolongements.

Renforcement du réseau existant projeté sur certains secteurs en particulier dans le vieux village.

Un nouveau réservoir est prévu dans la partie est de la commune dans le secteur dit "LES GENS DE BONS". Situé à la cote 400 NGP. il disposera d'une capacité de 500 m3 et permettra de desservir dans d'excellentes conditions tout le secteur est, nord et sud est du village.

#### 5) PLAN

Le plan joint est limité à la partie du territoire communal sur lequel est implanté le réseau d'eau potable.

Les écarts correspondant aux anciennes zones NB (ou à celles résiduelles) ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable. Les conditions d'alimentation en eau potable se font par forage. A terme et compte tenu des importantes réductions de zones NB décidées, ces zones pourraient être progressivement - pour l'essentiel d'entre elles en tous cas - raccordées au réseau public.

#### <u>ASSAINISSEMENT</u>

#### 1) RESEAU EXISTANT

Le réseau est de type séparatif, les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration par des canalisations Ø 150,200 et 300 pour la liaison avec la station.

Le réseau couvre sensiblement les mêmes secteurs périphériques au centre du bourg que le réseau d'eau potable existant all DE

#### **ORDURES MENAGERES**

La collecte, assurée par benne compactrice, est tri-hebdomadaire sur l'ensemble de la commune.

Le système de collecte est assuré par des containers d'une capacité de 660 litres, ils sont disposés sur le bord des voies et des chemins, ainsi que sur les trottoirs, ils sont au nombre de 80.

Les bennes sont déchargées à SAINT-MAXIMIN et les ordures traitées au CANNET-DES-MAURES par la Société DRAGUI-TRANSPORT.

Les ordures ménagères sont collectées par le SIVOM du Haut-Var. Les monstres sont stockés en containers sur la commune. L'ensemble est ensuite dirigé vers la déchetterie de St MAXIMIN et enfin traité à l'usine du CANNET DES MAURES.

Les gravats et branchages sont déposés sur une parceile commurale c'ôturée.



#### 2) STATION D'EPURATION

La station d'épuration est implantée au quartier "Les Pommiers", les eaux traitées étant rejetées dans le CAURON.

Elle permet de traiter les effluents de 1200 éq./hab. en majorité domestique.

Cette station de même que le réseau d'assainissement est en affermage par la Société V.A.G.

#### 3) RESEAU PROJETE

Une nouvelle station d'épuration de 3000 éq./hab. sera mise en service fin 1995 (quartier Les Paluns), ainsi que le renforcement du réseau dans les parties les plus arciennes (vieux village). Deux collecteurs seront réalisés entre les deux stations et depuis le village le long du ruisseau de la Fontenette.

Les caractéristiques du réseau existant autorisent qu'il soit prolongé afin de desse vir les zones inscrites au Plan d'Occupation des Sols. Ces travaux seront envisagés au fur et à mesure de l'augmentation de la population. Les extensions et les reconstructions du réseau sont prévues en réseau séparatif. Les eaux usées sont seules admises.

#### **EAUX PLUVIALES**

Le village de BRAS est desservi en grande partie par un réseau d'eaux pluviales, les eaux étant rejetées dans le CAURON. La desserte de la partie est du village a été améliorée et aboutit sur le ruisseau de la Fontenette.

Le secteur d'extension de LA BRASQUE au sud-est du village fait l'objet d'une étude qui a pour effet de minimiser les impacts des rejets en eau pluviale liés à l'urbanisation. La majorité des eaux pluviales sera évacuée vers le sud afin de ne pas augmenter les débits qui traversent le village.

